

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le cinq mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 28 avril 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 27 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelynne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D72: Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu les listes présentées à savoir :

Ensemble pour Nivillac comprenant 5 titulaires et 5 suppléants,

Nivillac Nouveau Cap comprend 5 titulaires

Après avoir, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Attribue les sièges comme suit :

Votants	27
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	27

Liste Ensemble Pour Nivillac	22
Liste Nivillac Nouveau Cap	5

Quotient électoral	27 /5 = 5,40
---------------------------	---------------------

Liste « Ensemble Pour Nivillac »	22 /5,40 = 4,07 = 4 sièges
Liste « Nivillac Nouveau Cap »	5/5,40 = 0,93 = 0 siège

Répartition du ou des siège(s) restants au plus fort reste

Liste « Ensemble Pour Nivillac »	$22 - (4 \times 5,40) = 0,40$
Liste « Nivillac Nouveau Cap »	$5 - (0 \times 5,40) = 5$

La liste Nivillac Nouveau Cap ayant le plus fort reste obtient 1 siège

Nombre total des sièges obtenus

Liste « Ensemble Pour Nivillac »	4 sièges
Liste « Nivillac Nouveau Cap »	1 siège

Siègeront donc dans la commission d'appels d'offres les élus suivants dans l'ordre de présentation sur les listes :

Titulaires

Liste « Ensemble Pour Nivillac » : OILLIC Jean-Paul- FREOUR Jean-Claude- DAVID Guy- PHILIPPE Jocelyne

Liste « Nivillac Nouveau Cap » : PRAT Pierre

Suppléants

Liste « Ensemble pour Nivillac » : Béatrice DENIGOT- PERRONNEAU Claire-Lise- BRIAND Jean-Yves- BOUSSEAU Yannick-

Liste « Nivillac Nouveau Cap » : AMELINE Yolande

Le conseil prend acte que, conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Il prend acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

Il prend acte enfin que, conformément à l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140505-2014D72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2014
Publication : 07/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

